

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 8 février 2013,

Monsieur le Président,

Dans notre pays, des personnes sont privées de tout accès à leur corps et/ou à celui d'autrui en raison de leur handicap, privées de leur DROIT à une vie affective et sexuelle. Sans aucune solution adéquate, elles sont condamnées à vivre dans une abstinence non choisie.

Parmi les engagements que vous avez pris pendant la campagne électorale, vous vous étiez déclaré prêt à ouvrir le débat sur l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap en France. Dans les colonnes du magazine *Faire Face* d'avril 2012, à la question « *Allez-vous autoriser la création de services d'accompagnement sexuel pour les personnes lourdement handicapées ?* », vous avez en effet répondu : « *C'est un débat difficile. L'aspiration de chacun à une vie affective et sexuelle est légitime. Mais nous ne devons pas aboutir à une solution qui reviendrait à organiser un service de prostitution. Nous devons mener ce débat, regarder ce qui se passe dans d'autres pays, sans préjugés.* » Nous venons vous rappeler cette promesse.

Nous avons, à plusieurs reprises demandé à être reçus par vos ministres concernés, mesdames Marisol Touraine (Ministre des affaires sociales et de la santé), Marie-Arlette Carlotti (Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion) et Najat Vallaud-Belkacem (Ministre des droits des femmes), jusqu'ici sans succès. C'est pourquoi, nous nous adressons directement à vous aujourd'hui.

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies prône l'accès à « tous les droits de l'homme et libertés fondamentales sur base d'égalité avec les autres ; la loi de 2005 affirme le droit à compensation de toutes les conséquences quels que soient l'origine et la nature de la déficience. L'accompagnement à la vie affective et sexuelle ne fait pas exception à ce droit et fait partie intégrante des besoins à prendre en considération pour parvenir à la santé sexuelle, telle que définie par l'OMS, c'est-à-dire une composante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans son ensemble.

Pourtant, force est de constater que certains de nos semblables, en situation de handicap, sont privés de cette possibilité, pour certains à vie !

Peut-on valablement se satisfaire de cette discrimination ? Faut-il que la sexualité soit seulement réservée à ceux qui ont la chance de pouvoir y avoir accès ?

L'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap est un sujet qui touche à l'intime et mérite qu'on lui accorde toute notre attention, et non une fin de non recevoir. Comme nous l'avons exposé au Comité consultatif national d'éthique qui nous a auditionnés l'an passé, il ne s'agit pas pour nous d'imposer, mais de permettre l'accès à une vie sexuelle. Nous devons trouver ensemble une réponse qui respecte la dignité de tous les êtres humains.

A l'issue de notre séminaire autour de la question "Assistance sexuelle : présence à l'autre ou marchandisation des corps ?", l'association CH(s)OSE vous demande donc, monsieur le Président de respecter votre engagement et de lancer, enfin, un vrai débat public avec toutes les parties prenantes, loin des tabous et des arguments réducteurs sans cesse assésés.



Pascale Ribes
Présidente de CH(s)OSE